

Siège :  
Cavaillon

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DEPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

SEANCE DU 30 JUIN 2011

ARRONDISSEMENT D'APT

Nombre de  
membres  
En exercice : 27  
Présents : 24  
Votants : 27

L'an deux mille onze et le trente juin, à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Provence Luberon Durance, légalement convoqués le seize juin deux mille onze, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil - Mairie de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUCHET.

N° 2011-06-  
08

**Etaient présents :**

M. ALQUIE Bernard — M. BARNAUD Claude — M. BATOUX Philippe —  
Mme BASSANELLI Magali — M. BENSI Jean-Claude — M. BOREL Félix —  
M. BOUCHET Edmond — M. BOUCHET Jean-Claude — M. COURTECUISSÉ  
Patrick — M. DAUDET Gérard — Mme DELONNETTE-ROMANO Valérie —  
Mme GEYLER Véronique — Mme GIRARD Nicole — Mme GONTHARD  
Sylviane — M. LAZZARELLI Jean-François — M. LORELLO Patrice — M.  
MOUNIER Christian — M. MOURIER Daniel — Mme PAUL Joëlle — M.  
PEYRARD Jean-Pierre — M. RAYNE Georges — M. SANNER André — Mme  
STOYANOV Annie — Mme SUEUR Mireille.

**OBJET :**

Avenant au  
contrat relatif à  
la prestation de  
contrôle  
technique conclu  
avec BTP  
Consultants pour  
la construction  
de la structure  
multi accueil  
pour la petite  
enfance –  
Quartier des  
Vergers

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. NECTOUX Philippe ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe  
Mme SERRE Josette ayant donné pouvoir à Mme PAUL Joëlle  
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M. MOUNIER  
Christian

**Secrétaire de séance :**

Mme DELONNETTE-ROMANO Valérie est élue secrétaire de séance.

---

Un marché à procédure adaptée a été conclu le 11/05/2009 avec l'entreprise BTP Consultants pour un montant de 4 360 € HT pour la mission de contrôle technique liée à la construction du Repère des Galopins, initialement prévu Lotissement du Midi.

A l'issue de la phase d'assistance au contrat de travaux (ACT), le projet de construction de la crèche dans le lotissement du midi a été suspendu suite au refus de la Préfecture de délivrer le permis de construire en raison de risques d'inondation. Un nouveau terrain a donc été recherché afin d'implanter le projet. Ce terrain est situé quartier des vergers à Cavaillon.

Cependant, bien que l'objet du marché demeure identique, le changement de lieu du projet oblige le bureau de contrôle à reprendre une partie de ses études. Un avenant est nécessaire, d'une part pour acter le changement du terrain, et d'autre part, pour autoriser le bureau de contrôle à reprendre ses études.

Le montant de cet avenant s'établit à 1 150 € HT, soit une augmentation de 26 % du marché.

Le conseil communautaire est donc invité à délibérer sur ce projet d'avenant.

**Le Conseil Communautaire,  
Où le rapport ci-dessus,  
délibère, et  
par 27 voix, 0 contre, 0 abstention**

- **APPROUVE** l'avenant ci-annexé à la mission de contrôle technique conclue avec l'entreprise BTP Consultants ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme,  
Cavaillon, le 1<sup>er</sup> Juillet 2011

Le Président,



**Pour le Président,  
et par délégation  
le Vice-Président  
Bernard ALQUIÉ**

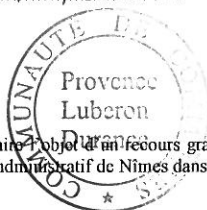
Jean-Claude BOUCHET

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 5/07/2011 AR 084\_248400301-2011 06 30-2011 06 08 DE

De la publication le 5/07/2011

Fait à Cavaillon, le 5/07/2011



**Pour le Président,  
et par délégation  
le Vice-Président  
Bernard ALQUIÉ**

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté de communes ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.